



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

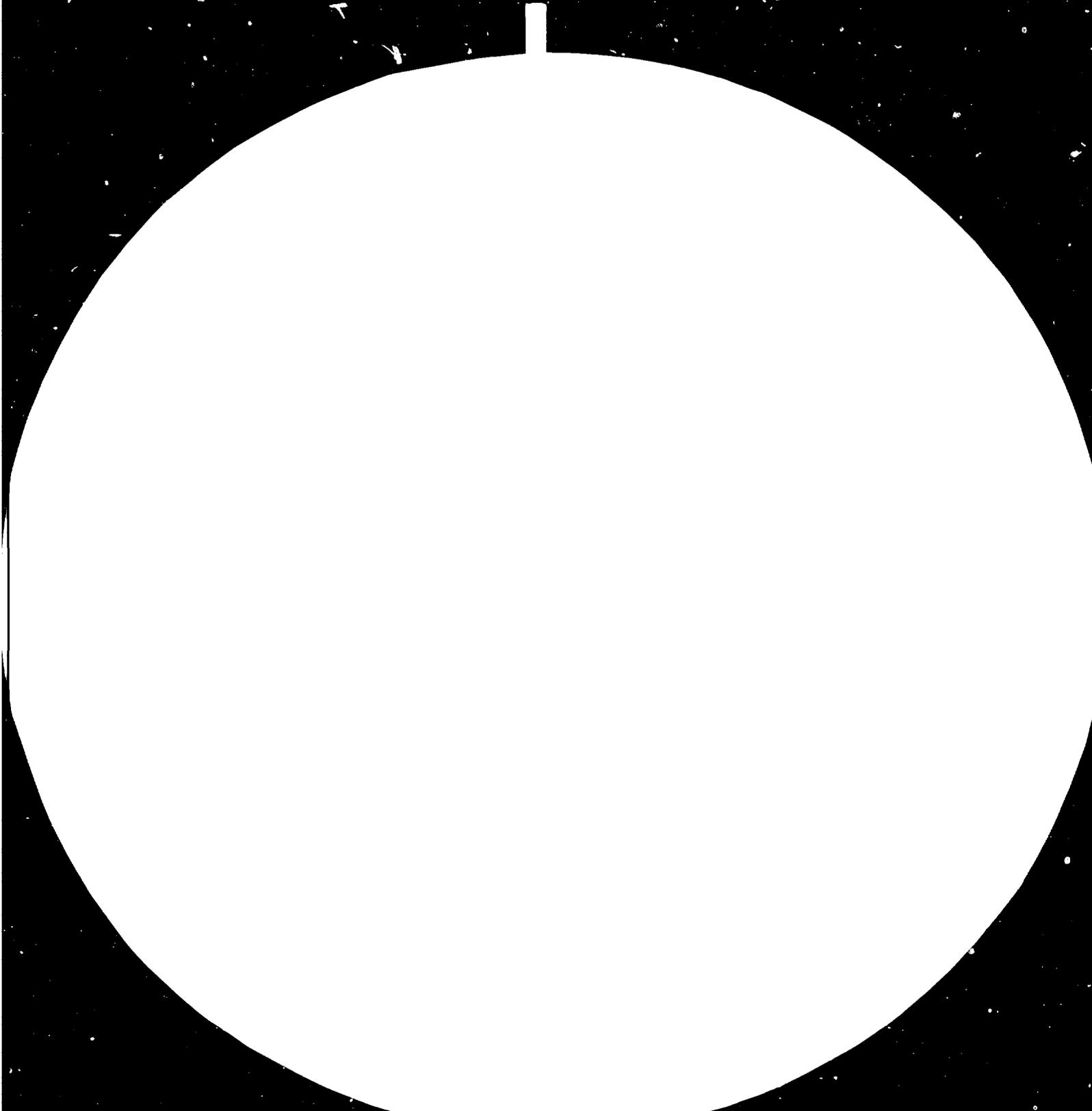
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

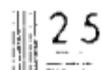
Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





2.8



3



4



5



Figure 1. Resolution test target.

Figure 1 shows the resolution test target used in the experiment. The target consists of 11 patterns of five vertical and five horizontal lines, each with a numerical label indicating its resolution.

10433 - F

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr.
LIMITEE
UNIDO/IO.412
25 février 1981
Français

PROPOSITION D'UN PROGRAMME D'ACTION DE L'ONUDI
BASE SUR LE PLAN DE LAGOS * ,

par

Togoun Servais Acogny
Administrateur en développement industriel
Section de la création et de la gestion d'usines
Division des opérations industrielles

000.0

* Le présent document a été reproduit tel quel.

V.81-22240

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
- INTRODUCTION	1
- LES CAUSES DU CERCLE VICIEUX	2
- LES REMEDES	3
- ROLE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	4
- L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI) ET LE DEVELOPPEMENT AFRICAIN	5
- COMMENT INDUSTRIALISER LE CONTINENT AFRICAIN	7
- DIAGNOSTIC DU CONTINENT	10
- INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	12
- PROPOSITION DE PROJETS REGIONAUX	14
- CONCLUSION	16
- LISTE DES ANNEXES	18

INTRODUCTION

Lorsqu'on lit attentivement le document A/S-11/14 relatif au Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, on est frappé par la connaissance parfaite par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de ce continent, des problèmes auxquels est confronté le développement économique et social des Etats-Membres de L'OUA.

En effet, tous les problèmes fondamentaux de développement y sont passés en revue :

- Alimentation et agriculture
- Industrie
- Ressources naturelles
- Ressources humaines
- Science et technologie
- Questions commerciales et financières, etc...

En d'autres termes, ce document, traduit en anglais, en français et en arabe, constitue la synthèse de toutes les réunions régionales et continentales au cours desquelles ont été exposés, depuis 20 ans, les causes du sous-développement africain et les moyens d'en sortir. Dès lors, on peut se demander si le Plan d'action de LAGOS ne demeurera pas un document supplémentaire à ajouter aux nombreuses études nationales, régionales ou continentales qui ont été effectuées par des organisations de coopération et proposant des solutions jamais appliquées.?

A notre avis, on risquerait de tourner encore en rond pendant des décennies, si l'on ne saisit pas les problèmes concernés dans leur globalité, non seulement économique, mais encore et surtout politique et humaine.

En effet, lorsqu'on parcourt les rapports des experts internationaux depuis l'accession à la souveraineté internationale du continent africain, on constate que tout a été dit et redit, que de nombreuses études de faisabilité dorment dans les tiroirs et dans les archives des Etats-Membres. Pourquoi et comment changer le cours des événements et engager délibérément le processus du vrai développement économique et social des pays africains? Existe-t-il des solutions pratiques? Lesquelles? C'est à la réponse à ces questions que nous voudrions nous atteler dans la présente étude.

Pour y parvenir, nous allons examiner tour à tour les causes profondes de cette situation, les remèdes à y apporter et un programme concret de changement de la situation.

LES CAUSES DU CERCLE VICIEUX

Le document A/S-11/14a analysé toutes les causes attribuées à notre sous-développement : colonisation, esclavage, manque de moyens, etc. Ce sont là des littératures auxquelles on est habitué et qui, tout en étant justifiées d'une certaine manière, ne font que rendre plus hermétique toute solution valable. Il faudra donc briser ce cercle vicieux en se référant à d'autres réalités africaines que l'on ignore ou qu'on néglige à dessein.

Depuis 20 ans que l'Afrique est indépendante, beaucoup de choses ont été réalisées. Ce serait être injuste et malhonnête de ne pas le reconnaître. La Communauté internationale n'est pas restée indifférente à notre sous-développement et elle a proposé des solutions qui lui paraissent logiques.

Or, qu'est-ce que le sous-développement ? Si l'on compare l'Afrique aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, à l'Union Soviétique ou à la France, elle est évidemment sous-développée et les pays riches ont raison de proposer les solutions qu'ils ont proposées jusqu'à présent ;

Mais lorsqu'on se réfère à l'Afrique profonde, à l'Afrique traditionnelle, celle qui n'a jamais senti ou presque pas senti les effets de la colonisation ou de la décolonisation, on s'aperçoit d'une nouvelle dimension du problème.

Les Adjas du bord du Mono ne demandent rien d'autre que leur cache-sexe et leurs coupe-coupe, dit une chanson béninoise. Les Soumbas de l'Atakora vivent dans leurs châteaux-forts, protégés des envahisseurs par leurs flèches empoisonnées et se contentent d'une feuille d'arbre ou d'une gourde pour cacher leur nudité. Les uns et les autres vivent de leurs terres qu'ils savent cultiver selon des traditions plusieurs fois séculaires et ils ne s'en seraient jamais plaints si leurs frères des villes et de la côte ne venaient leur faire miroiter une nouvelle vision du monde : le mirage de l'Europe et des Etats-Unis . C'est dire que les responsables africains devraient se référer à ces réalités criantes, et s'en inspirer pour bâtir leur plan de développement économique et social. Ce plan devrait tenir compte des structures mentales traditionnelles, des besoins fondamentaux et rechercher les moyens les plus appropriés pour passer du stade d'un moins-être à celui d'un plus-être, progressivement, harmonieusement, en tenant compte de nos capacités économiques et de nos ressources naturelles et humaines. Nous reviendrons sur ces aspects dans la partie réservée à la proposition de solutions concrètes et pratiques.

Nous pouvons d'ores et déjà conclure que les causes fondamentales de ce cercle vicieux sont dues au fait que les Africains ne se sont jamais donné le temps de réfléchir sérieusement aux réalités de leurs problèmes, mais que, attirés par certains mirages et des propositions de l'extérieur, ils se sont engagés dans des voies sans issue dont les conséquences, à terme, pourraient être plus catastrophiques encore.

LES REMEDES

Un examen sincère de conscience est la condition primordiale de toute proposition de remèdes. Cet examen nous fait découvrir que nous sommes, en grande partie, les propres artisans de nos maux.

En effet, que l'esclavage et la colonisation aient été des maux dont l'humanité a souffert, personne ne peut en disconvenir, mais tout le monde sait que l'esclavage a été aboli par Victor Schoelcher depuis le milieu du XIX^{ème} siècle. Et puis, à de rares exceptions, le continent africain a recouvré son indépendance depuis une vingtaine d'années, mais son évolution connut des phases différentes.

En ce qui concerne les pays placés anciennement sous la tutelle française on doit admettre que, après la Conférence de Brazzaville (1945), la France a ouvert aux anciennes colonies les portes des lycées et collèges, voire même des universités. Des facilités ont été accordées aux anciens fonctionnaires, pour poursuivre leurs études en France ou ailleurs afin d'acquérir davantage de savoir et d'expérience pour faire face à leurs nouvelles responsabilités. En 1960, quelques pays comme le Sénégal, le Dahomey (devenu République Populaire du Bénin), Madagascar, pour ne citer que ceux-là, avaient des cadres supérieurs valables qui, bien placés, auraient pu fournir à leurs pays l'appui logistique nécessaire à la direction des affaires. Nous savons malheureusement que les ambitions personnelles, les luttes tribales ou partisans ont repris de plus belle et ont jeté les intellectuels et les cadres supérieurs dans l'opposition gouvernementale, voire dans des prisons. Les nouveaux responsables ont préféré recourir à l'assistance technique extérieure, plutôt qu'à leurs nationaux. Ceux qui sont restés dans leurs pays sont, en général, mal payés, mal traités ce qui explique, en partie, la fuite des cerveaux africains et de la main d'oeuvre africaine vers les pays riches.

Le remède à cette situation consisterait, à notre avis, à créer des structures d'accueil qui permettraient aux cadres de revenir servir chez eux. Parmi les solutions possibles, figurent la création d'une Fonction Publique nationale, puis inter-africaine, puis l'élaboration de Conventions Collectives pour les Salariés et les Ouvriers. Faute d'expériences internationales vécues ces jeunes cadres pourraient, dans un premier temps, être appuyés par l'assistance technique extérieure, bilatérale ou internationale, établie par des Conventions bien étudiées et acceptées d'accord parties. C'est là que devrait se situer l'intervention de l'ONUDI, en matière de développement des industries. Mais cette assistance devra être ré-étudiée, en fonction de réalités nouvelles eu égard à l'éventuel retour dans leurs pays respectifs, des cadres nationaux.

Le développement des pays africains passe de façon impérative par la mise en cause de l'ancienne conception, et l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement qui fera de notre part l'objet de propositions précises.

Nous pouvons donc conclure que le remède à ce cercle vicieux réside essentiellement dans la création de structures institutionnelles adéquates qui devront permettre la prise en charge du continent par les Africains eux-mêmes, bien formés, et avec la coopération bien comprise des organisations internationales et singulièrement de l'ONUDI.

ROLE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Historique et fondement juridique

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le programme d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies se fonde sur la charte des Nations Unies, dont l'article 55 stipule :

" En vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations Unies favoriseront le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et les conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social..."

Au cours de sa première session, en 1946, l'Assemblée générale a, par sa résolution 52 (I), établi un modeste programme de services consultatifs en matière de service social, auquel la résolution 418 (V) a ultérieurement conféré un caractère permanent. En 1948, elle a pris une décision analogue lorsque, dans sa résolution 200 (III), elle a institué le premier programme de développement économique. Des programmes intéressants d'autres domaines ont été établis par l'Assemblée générale dans les années qui ont suivi. Ces programmes sont imputés sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

En 1949, le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies a recommandé, dans sa résolution 222 (IX), et l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution 304 (V), la création d'un Programme élargi d'assistance technique, financé par des contributions volontaires des Etats-Membres et bénéficiant du concours des organisations participantes.

Il existe donc deux programmes d'assistance technique relevant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le programme ordinaire et la tranche du Programme élargi qui ressortit à la compétence organique de l'ONU. Ces programmes sont désignés sous le nom de programmes de coopération technique des Nations Unies. En outre, l'ONU remplit les fonctions d'agent chargé de l'exécution pour certains projets du Fonds Spécial des Nations Unies. Créé en 1958, par la résolution 1240 (XIII) de l'Assemblée générale, le Fonds est, comme le Programme élargi, financé par les contributions

volontaires des Etats Membres. Ses opérations ont pour but d'élargir le champ du programme d'assistance technique des Nations Unies en fournissant une assistance systématique et continue dans des domaines revêtant une importance vitale pour le développement technique, économique et social intégré des pays en voie de développement. Ce fonds a pris, plus tard, le nom de Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) avec un Directeur général et des sous-directeurs chargés des régions d'Afrique, d'Europe, du Moyen-Orient, de l'Extrême Orient, d'Amérique latine, etc...

Après ce coup d'oeil rapide sur l'origine et l'évolution du Programme des Nations Unies pour le Développement, examinons les conséquences et les résultats de cette assistance sur les pays en développement et notamment sur l'Afrique.

Pour ne pas nous perdre dans des développements longs et fastidieux, nous allons nous limiter à l'ONUDI, en faisant toutefois référence aux autres Institutions spécialisées de l'ONU, quand le besoin s'en fera sentir.

L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)
et le développement africain

Le 20 décembre 1965, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé la création de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) afin de promouvoir le développement industriel et d'aider à accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement, tout particulièrement dans le domaine de la fabrication. Créée en tant qu'organe de l'Assemblée générale, l'ONUDI doit fonctionner comme organisation autonome dans le cadre des Nations Unies. Une de ses tâches essentielles sera la coordination des activités des institutions spécialisées dans le domaine de l'industrialisation 1/

L'organe principal de l'ONUDI est le Conseil du développement industriel, composé de 45 membres élus par l'Assemblée générale. Les responsabilités du Secrétariat permanent de l'Organisation, ayant à sa tête un directeur exécutif, portent sur les domaines administratifs et de la recherche.

Le but de l'ONUDI

L'ONUDI a pour but de promouvoir et d'accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement, notamment dans le secteur des industries manufacturières. L'Assemblée générale, dans sa résolution 2152 (XXX) du 17 novembre 1966, et le Conseil du développement industriel, dans sa résolution 1(I), ont défini les buts et objectifs de l'Organisation, qui impliquent notamment les activités suivantes :

1/ C'est à dessein que nous avons souligné ce passage, souvent ignoré des autres institutions Spécialisées des Nations Unies (B.I.T., F.A.O.) qui se substituent souvent, dans ce domaine, à l'ONUDI, par des biais dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont ambigus .

1. Assistance pour la réalisation d'enquêtes sur les possibilités de développement industriel, pour l'élaboration de plans et de programmes de développement industriel et pour l'exécution d'études de préinvestissement et d'études de viabilité;
2. Conseils à divers stades de l'exécution et de la continuation de projets industriels;
3. Assistance pour l'utilisation efficace de la capacité industrielle existante et nouvelle, notamment pour la solution des problèmes techniques et technologiques, l'amélioration et le contrôle de la qualité, de la gestion et du rendement;
4. Assistance pour la mise au point et le perfectionnement des méthodes de commercialisation et de distribution et pour le développement des industries orientées vers l'exportation;
5. Assistance pour la formation de techniciens et de personnel d'autres catégories, notamment pour l'organisation de journées d'études sur la gestion industrielle, et pour la formation dans l'entreprise;
6. Assistance pour la diffusion de renseignements sur les innovations techniques, pour le développement des régimes de brevets et de propriété industrielle et pour l'adaptation des techniques existantes aux besoins des pays en voie de développement;
7. Assistance en vue de promouvoir les investissements intérieurs et d'obtenir les ressources extérieures nécessaires au financement de projets industriels spécifiques;
8. Assistance pour créer ou renforcer des institutions chargées de s'occuper de divers aspects du développement industriel, notamment la planification et la programmation, l'élaboration et l'évaluation de projets, les études techniques et l'élaboration de méthodes, la formation et la gestion, la recherche appliquée, la normalisation et le contrôle de la qualité, la commercialisation, les services et la petite industrie, la promotion des investissements et la création d'établissements pilotes;
9. Exécution d'études et de programmes de recherche orientés vers l'action, en vue de faciliter et de soutenir les activités énumérées ci-dessus.

X
XX XX
X

En examinant et en analysant les Recommandations du Plan d'action de LAGOS, notamment dans la partie consacrée à l'Industrie (page 19 à 32 du document A/S-11/14 précité, on constate que l'ONUDI est bien conçue pour réaliser ces recommandations.

Mais d'où vient que de 1967 à ce jour, l'impact de l'ONUDI n'ait pas été plus déterminant, plus remarqué dans le développement du Tiers-Monde, en général, du continent africain en particulier ?

La réponse à cette question nous permettra - semble-t-il - de recommander une nouvelle orientation ou d'ajuster nos activités en vue de ne pas décevoir l'attente des chefs d'Etat et de Gouvernement africains qui croient encore en les Agences spécialisées de l'ONU, et singulièrement à l'ONUDI, puisqu'ils viennent de déclarer 1981-1990 comme la décennie de l'industrie du Continent.

Si nous reprenions tous les vieux dossiers de notre Organisation ou si nous consultations seulement les grands chapitres auxquels nous avons consacré le plus fin de notre temps, nous constaterions que tout a été fait et refait, que nous nous sommes évertués à proposer et à fournir à tous les Etats Membres, un éventail impressionnant de projets industriels. Mais nous ne tarderions pas à remarquer que si de nombreux projets ont été exécutés, les rapports transmis en bonne et due forme aux pays bénéficiaires de notre assistance - ce qui est certes louable - qu'en revanche, ces projets n'ont pas toujours de relations entre eux, que les études ont été faites sur proposition de telle ou telle section ou division de l'ONUDI, sans tenir compte ni de ce que font les autres sections ou divisions, ni de l'aide reçue par le pays d'autres agences de l'ONU ou l'assistance bilatérale. De là les doubles-emplois, les chevauchements d'attributions qui déroutent les Etats et Gouvernements eux-mêmes qui, faute d'expérience ou de cadres suffisamment entraînés, laissent nos rapports de mission dormir dans les tiroirs ou casiers ministériels.

Le pire est que ces mêmes études sont reproposées aux mêmes gouvernements avec un tel acharnement, une telle insistance de la part des fonctionnaires ou des experts internationaux, que ceux-ci se croient obligés d'accéder à nos désirs, et l'on comprend dès lors, l'origine et les causes de nos échecs. C'est à dessein que j'ai forcé un peu la note, mais, mutatis, mutandis, nous ne sommes pas loin des réalités et il convient désormais de nous inspirer de la volonté des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'O.U.A. pour bâtir d'autres modèles, plus conformes à leurs vœux. Comment ?

Comment industrialiser le continent africain ?

Le document A/S-11/14 du 21 août 1980 qui nous sert de référence, indique, à la page 19, que "le continent africain, après 20 ans d'indépendance politique de la plupart de ses pays, aborde la Décennie 1980-1990 dans un état de sous-développement qui en fait le continent le moins développé de la terre et auquel il a été réduit par plusieurs siècles de domination coloniale".

"Conscients de leur handicap et résolus de poursuivre leur action destinée à les sortir du sous-développement, les Etats-Membres s'engagent à oeuvrer au niveau de chacun d'eux et du continent tout entier, dans le sens d'un développement économique et social global et accéléré...." Plus loin, il a été précisé que "Cette industrialisation contribue notamment à :

- (a) la satisfaction des besoins fondamentaux des populations;
- (b) la valorisation des ressources naturelles locales;
- (c) la création d'emplois;
- (d) la formation d'une base de développement des autres secteurs économiques;
- (e) la création d'un cadre d'assimilation et de promotion du progrès technologique;
- (f) la modernisation de la société."

Nous voilà donc fixés sur la politique industrielle et de développement intégré des hommes d'Etat et de Gouvernement du continent.

L'ONUDI est-elle apte à les aider à atteindre ces buts ? Dispose-t-elle des moyens nécessaires ? Pourquoi n'a-t-elle pas réalisé ces objectifs depuis sa création ? Qu'a-t-elle fait jusqu'à présent et que lui reste-t-il à faire ? C'est de tout un programme qu'il s'agit désormais, programme colossal et ambitieux qui ne peut se réaliser d'un seul coup. Les chefs d'Etat et de Gouvernement l'ont compris qui ont envisagé des actions par étapes :

- Court terme,
- moyen terme, et
- long terme.

Nous avons étudié les causes de la situation ainsi décrite, et nous avons examiné le rôle de l'ONUDI en matière de développement industriel. Quelles que soient les critiques que l'on peut formuler à l'égard de la jeune Organisation, force nous est de constater qu'en faisant le bilan de ses activités de 1967 à aujourd'hui, on y relève des choses positives, plus positives même que l'on ne déclare habituellement. En effet, l'examen des dossiers et des rapports des pays auxquels l'ONUDI a fourni une assistance, fait ressortir que de nombreuses études ont été faites. Faute de moyens financiers, mais aussi de structures institutionnelles appropriées, ces études n'ont pas pu passer du stade de conception au stade de réalisation. L'instabilité des gouvernements et le changement fréquent des cadres nationaux en sont les causes fondamentales. C'est pourquoi nous pensons que les démarches à entreprendre devront être les suivantes :

- Avant d'aller plus loin, faire un inventaire complet et sérieux de toutes les études qui ont été faites au niveau national, sous-régional et régional;
- Procéder à la mise en place ou à la réforme des structures institutionnelles;
- Mettre en place des hommes capables de prendre des responsabilités et de les assumer jusqu'au bout, compte tenu de leurs compétences réelles; d'où la nécessité :

- d'une fonction publique nationale;
- de l'élaboration de conventions collectives nationales, sous-régionales et régionales;
- d'une organisation des pays en sous-régions et en régions en tenant compte du cadre géographique, historique, politique et social;
- Signature d'accords de coopération économique régionale et effort de leur fonctionnement adéquat et permanent.

Or, nous savons que tout cela a été fait ou entrepris à des niveaux différents. Le rôle des organisations internationales telles que l'ONUDI devra être de fournir aux pays, sous-régions et régions, l'appui logistique nécessaire grâce à la mise en place de projets régionaux ou à leur bon fonctionnement.

Pour être viables, ces projets régionaux doivent être l'oeuvre, non des organisations internationales, mais des Gouvernements ou des regroupements régionaux ayant pouvoir politique, administratif, et susceptibles d'orienter la politique économique et industrielle régionale ou continentale.

De ce point de vue, qu'il nous soit permis de rappeler que des communautés économiques régionales comme l'Organisation Commune Africaine et Mauricienne, ont déjà mis sur pied des institutions spécialisées en vue d'une coopération inter-africaine. L'ONUDI, comme la plupart des organisations internationales ne tiennent pas toujours compte de ces réalisations et veulent innover des ensembles qui font des doubles-emplois et qui se meurent faute de recevoir la sève technique ou technologique vivifiante. C'est pourquoi notre première recommandation consisterait à inviter l'ONUDI à étudier sérieusement ces institutions qui fonctionnent plus ou moins bien déjà, à s'en servir comme substratum, à les améliorer en vue d'une plus grande rentabilité et efficacité, et à n'en créer de nouvelles que si elles n'existent nulle part encore sur le continent.

Il ressort de ces constatations que la démarche de l'ONUDI doit procéder d'un souci d'inventorier les réalités industrielles africaines, de les examiner afin de leur proposer des réformes en étroite coopération avec les responsables nationaux, sous-régionaux et régionaux. Elle doit avoir constamment à l'esprit que son action est située en aval et en amont du développement économique et social; de là la nécessité d'une collaboration avec les autres agences d'exécution des Nations Unies ou d'origine bilatérale.

En résumé, nous pouvons écrire que, après vingt ans d'indépendance, beaucoup de choses ont été réalisées sur le continent africain, avec plus ou moins de succès. Les échecs que l'on peut constater ici et là sont dans la nature des choses et ne doivent pas être considérés comme définitifs ou traduction de l'incapacité de l'Afrique à se développer. Sur la base des recommandations des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, il nous appartient d'examiner, à présent, les réformes qu'il convient de faire, sur le plan des pays, mais également au sein des organisations internationales et singulièrement de l'ONUDI pour atteindre les objectifs qui nous ont été fixés par le Plan d'action de LAGOS.

DIAGNOSTIC DU CONTINENT :

Nous n'avons pas la prétention de poser, de façon exhaustive, le diagnostic du continent africain. Nous allons nous contenter de quelques sondages qui nous permettront de signaler ce qui existe déjà et ce qu'il reste à faire.

A - Sur le plan national :

Les nombreuses missions que nous avons effectuées dans les pays africains et les contacts que nous avons eus avec les responsables nationaux lors des réunions inter-africaines (OCAM, CEAO, CEDEAO, etc...) nous permettent de prétendre :

- (a) que chacun des Etats-Membres du l'O.U.A. s'est doté d'une Constitution et d'une structure institutionnelle (législative et réglementaire). Que ces structures ne fonctionnent pas toujours convenablement est une réalité, mais il existe des pays où les institutions fonctionnent assez correctement, parce qu'ils disposent de cadres nationaux dont ils utilisent les compétences techniques : c'est le cas, par exemple, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Kenya, de la Zambie, pour ne citer que ceux-là;
- (b) que l'instabilité politique sur laquelle nous ne voulons pas insister a empêché la mise en place ou le bon fonctionnement des structures économiques, administratives ou sociales chez d'autres partenaires de l'O.U.A. Dans ces conditions, nous pensons qu'une véritable coopération entre pays en développement devrait permettre des échanges d'expérience et faciliter la mise en place ou le meilleur fonctionnement de ces institutions. La tâche des Organisations Internationales devrait être d'aider ces pays à déceler les lacunes et à les combler avec des moyens appropriés : formation des nationaux à la pratique de leur administration. Il ne s'agira pas de calquer les institutions africaines sur des institutions européennes, américaines ou asiatiques : les structures mentales de ces pays étant différentes les unes des autres. Il conviendra donc de se servir d'exemples africains et il existe de nombreux africains formés dans des universités américaines, européennes, qui, depuis de nombreuses années ont pu adapter leurs connaissances aux réalités africaines. Cela ne veut pas dire qu'il faille écarter systématiquement des experts étrangers, mais il faudra les mieux sélectionner et n'envoyer que ceux dont la formation et l'expérience collent aux besoins africains.

B - Sur le plan régional :

A l'époque coloniale, l'Afrique francophone au-dessous du Sahara était divisée en deux fédérations :

- l'Afrique Occidentale française composée de 8 colonies (Sénégal, Soudan (Mali), Mauritanie, Guinée, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Niger et Dahomey et d'un Etat sous-tutelle des Nations Unies (Togo) dont la capitale était Dakar (Sénégal)

- l'Afrique Equatoriale française (Congo (Brazzaville), Oubangui, Chari (République Centrafricaine), le Gabon et le Tchad, dont la capitale était Brazzaville. Il convient de leur ajouter le Cameroun qui était pays placé sous la tutelle de l'O.N.U.

Ces deux entités étaient administrativement et économiquement bien organisées et fonctionnaient sous l'autorité d'un Gouverneur général, ayant sous leurs ordres des gouverneurs (un par colonie), des Administrateurs ou Commandants de cercle, des Chefs de subdivision. Des chefferies indigènes établissaient les relations nécessaires entre le pouvoir et le peuple, et de 1890 à 1960, cette partie de l'Afrique a connu une certaine stabilité économique et politique, grâce à des structures institutionnelles analogues et à la complémentarité de leur économie.

Or, ces pays sont allés à l'indépendance individuellement et sans y être suffisamment préparés. La notion de l'Etat étaient inconnue, à plus forte raison celle de la Nation. On peut dès lors comprendre les difficultés de ces pays à équilibrer leurs budgets et à organiser convenablement leur économie, leur agriculture, leur santé, leurs industries, que sais-je encore. Ils l'ont tant et si bien ressenti que dès le lendemain de leur indépendance, ils se sont remis à la recherche d'un regroupement régional (OCAM, Groupe de Monrovia, CEAO, CEDEAO, UDEAC, etc...).

Les Organisations internationales s'en sont bien rendu compte qui les aident à constituer des communautés économiques régionales et à les faire fonctionner. Mais la compétition relative entre les unes et les autres risquent de créer la confusion dans l'esprit des pays bénéficiaires de leur coopération technique, et nous pensons qu'il convient que les Agences spécialisées des Nations Unies se concertent pour leur fournir l'assistance nécessaire, chacune dans le domaine de ses compétences respectives. Elles devraient se convaincre de leur nécessité respective dans le développement du Tiers-Monde et faire en sorte que leurs activités soient complémentaires et non compétitives. C'est là, à notre avis, une des conditions sine qua non de leur efficacité.

Je dirai donc, pour clore ce chapitre, que l'examen des structures de l'Afrique au niveau régional fait apparaître l'existence de certaines entités juridiques et politiques : MAGHREG (Afrique du Nord), Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) (5 pays), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (16 pays anglophones et francophones), la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) (3 pays), Union Douanière et Economique des Etats de l'Afrique Centrale (4 pays), Organisation du Bassin de la KAGERA (4 pays francophones et anglophones) auxquels il convient d'ajouter des regroupements sous régionaux, Conseil de l'Entente (5 pays), Organisation de la Mise en Valeur du Sénégal (O.M.V.S.), l'Organisation du Bassin du Niger (Niger, Guinée, Nigéria), le CILS, le Liptako-Gourma, etc...

Les attributions de ces organisations régionales et sous-régionales se chevauchent et se traduisent par une pléthore de cadres, des contributions onéreuses des Etats-Membres, un manque d'efficacité.

Le rôle des organisations des Nations Unies devrait être, à notre avis, de les aider à mieux répartir leurs attributions respectives, à s'organiser selon des méthodes scientifiques éprouvées et à se concerter de façon à éviter gaspillage de temps, d'argent et d'énergie.

INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Nous avons étudié plus haut la nature des organisations internationales et le rôle de l'ONUDI dans l'assistance à fournir aux pays africains.

Après avoir examiné l'ensemble des communautés économiques régionales et sous-régionales africaines, il nous faut aborder maintenant, la stratégie que les organisations internationales et notamment l'ONUDI devraient adopter pour intervenir efficacement dans le fonctionnement des institutions africaines de développement. Nous avons également indiqué plus haut que de nombreux rapports de mission présentés par l'ONUDI, dorment dans les tiroirs ministériels sans aucune chance d'être exploités. Qu'il nous soit permis de révéler que la plupart des projets exécutés ont été suggérés ou proposés par les fonctionnaires du siège de l'ONUDI que l'on juge habituellement sur la base du nombre de projets de documents proposés ou exécutés. L'imagination aidant, et faute de la connaissance des vrais problèmes africains, on constate le manque de consistance de ces propositions.

Etant donné que nous connaissons désormais la volonté politique des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, et compte tenu du budget extrêmement réduit du Programme des Nations Unies pour le Développement, nous pensons qu'il faudra changer nos conceptions et nos méthodes de travail.

Partant du diagnostic que nous avons établi, nous devons nous référer avant tout aux structures existantes en vue de leur amélioration, de leur perfectionnement pour une plus grande rentabilité et pour une efficacité incontestable. Comment ?

- Au niveau national :

Nous devons nous efforcer d'étudier d'abord la constitution du pays et les structures institutionnelles qui en découlent. Cela revient à interroger les responsables du pays et à maintenir un dialogue permanent. Nous devons donc convaincre les Etats-Membres de la nécessité d'utiliser leurs cadres nationaux, sans lesquels notre action s'avèrera inopérante. Nous savons que les responsables se méfient de leurs cadres pour plusieurs raisons dont les causes politiques en sont pas les moindres. Nous estimons, cependant, qu'après l'expérience de 20 ans de pouvoir, les Chefs d'Etat et de Gouvernement deviennent conscients et peuvent, sous certaines conditions, faire confiance à leurs cadres nationaux. Notre rôle essentiel est de les aider à le comprendre et à changer d'attitude. Nous y sommes parvenus, en partie, au Zaïre où le Gouvernement a compris que le changement fréquent des fonctionnaires de leurs postes ou des nominations complaisantes constituent de sérieux goulots d'étranglement au développement.

Nous devons, en outre, nous servir des exemples vécus dans certains pays pour aider les autres. Nous prétendons, en effet, qu'un pays comme le Sénégal a, au bout de 20 ans, mis en place les structures économiques, administratives, industrielles correctes et a procédé à la nomination de cadres compétents pour occuper les postes appropriés. Le Service des Postes et Télécommunications, la Direction des Mines et de la Géologie, l'Organisation et Méthodes placée au Secrétariat Général du Gouvernement sont des exemples de succès qu'on ne saurait cacher. Il en est de même de la Tanzanie où les structures de la gestion des entreprises industrielles sont un modèle du genre. Ajoutons que, après quatre ou cinq années d'efforts, le Zaïre est en train de mettre en place un système de la gestion et de l'audit des entreprises d'Etat. Par conséquent, notre section de l'information industrielle devrait avoir à coeur de diffuser très largement ces informations afin de permettre aux autres pays du continent de les utiliser.

- Au niveau régional :

Signalons que malgré toutes les critiques dont elle a fait l'objet, l'Organisation Commune Africaine et Mauricienne (OCAM) a mis sur pied des institutions spécialisées mises au service de tout le continent, à savoir :

- Le Plan comptable général ou Plan O.C.A.M. qui est un outil précieux et efficace de la normalisation des systèmes comptables dans les pays en développement et notamment ceux d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Convention LOME II);
- L'Union Africaine et Mauricienne des Postes et Télécommunications qui s'occupe des services postaux et financiers, des télécommunications, de l'enseignement et de la formation professionnelle, des relations avec les organismes internationaux;
- L'Office Africain et Mauricien de la Propriété Industrielle dans les Etats Membres ayant vocation d'établir un régime commun, des licences libres et des licences obligatoires;
- L'Organisation pour le Développement du Tourisme Africain;
- L'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaire de Dakar;
- L'Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural;
- L'Institut Africain d'Informatique;
- L'Institut Culturel Africain et Mauricien, etc...

Face à toutes ces créations qui fonctionnent plus ou moins bien avec des cadres africains et mauriciens compétents, on peut se demander pourquoi les Organisations Internationales s'acharment à créer de nouvelles structures. Nous pensons, quant à nous, que c'est par ignorance qu'elles le font. Nous suggérons que l'ONUDI utilise ces structures existantes, pour aller de l'avant.

Il s'agit, selon nous, de négocier avec les Etats-Membres en leur suggérant les éventuelles adaptations qu'il conviendrait de faire pour utiliser ces institutions comme prototypes pour tout le continent africain. Il conviendrait de les mieux équiper, de les doter de moyens et de personnels pédagogiques suffisants dans le cadre des accords de coopération internationale. Il n'est pas exclu la négociation entre le PNUD et l'assistance bilatérale en vue d'une coopération intégrée et concertée où chacune des parties contractantes connaîtra a priori ses droits et ses obligations. La coopération n'est pas simple philanthropie. Elle est échange de bons procédés en vue de rentabiliser les efforts de la communauté internationale pour un mieux-être universel dont la paix sera le fruit.

Dès lors, on voit se dessiner l'esquisse de projets conjoints PNUD-GOUVERNEMENTS-ORGANISATIONS REGIONALES ET AIDE-BILATERALE. Cette possibilité avait été d'ailleurs envisagée et recommandée par le Consensus approuvé par le Conseil d'administration du PNUD (Voir document E/4834/Rev.1 - Dixième session (9-30 juin 1970) - Supplément No 6A).

Ce panorama nous invite naturellement à examiner, maintenant, des propositions concrètes de projets qui devront servir à l'ONUDI à participer efficacement à l'instauration du nouvel ordre économique international à laquelle l'invitent les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à LAGOS en avril 1980.

PROPOSITION DE PROJETS REGIONAUX

En retournant nos dossiers, nous y découvrons quelques projets que nous pourrions considérer comme prototypes eu égard à leur caractère régional et à la demande des chefs d'Etat et de Gouvernement africains.

1. Institut bilingue de gestion et d'administration publique :

Déposée par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO-ECOWAS) en 1977, cette demande a fait l'objet de nombreuses négociations entre le Secrétaire Exécutif de ladite Communauté, l'ONUDI, le PNUD et le Secrétaire Général de la CEAO.

Lors de sa dernière réunion, le sommet de la CEDEAO-ECOWAS a précisé que tout en retenant le principe de cet Institut, il en remet l'exécution à plus tard, compte tenu du fait qu'il existe un Institut du même genre dans un pays de la Communauté. Il s'agit du Centre Africain de la Gestion créé par la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest et dont le siège est à DAKAR. Lors d'une réunion à laquelle nous avons participé à DAKAR en février 1980, le PNUD avait recommandé à la CEAO et à la CEDEAO-ECOWAS de s'entendre pour ne créer qu'un seul Centre ou Institut. Nous pensons que le Centre de DAKAR devrait être également utilisé par les autres Etats-Membres de la CEDEAO,

''autant plus que tous les Etats-Membres de la CEAO sont également membres de la CEDEAO-ECOWAS. Il conviendrait, à notre avis, que l'ONUDI reprenne contact avec la CEAO en vue de négocier l'extension de ce Centre aux pays de la CEDEAO. Il faudrait donc envisager l'adjonction de la gestion industrielle au programme du Centre, ainsi que l'adoption du bilinguisme (voir en annexe le document de projet que nous proposons à cet effet).

2. Centre pilote régional pour la formation et les recyclages des comptables nationaux et l'assistance à la gestion de la petite et moyenne entreprise industrielle :

Dans le cadre de la normalisation des systèmes comptables des pays en développement que nous avons entreprise depuis 1978, une réunion d'un groupe d'experts (Cotonou 9-14 avril 1979) a recommandé la création de ce Centre dont le principe a été adopté par l'ONUDI et le Conseil Africain de la Comptabilité: La République Populaire du Bénin, puis la République du Zaïre se sont successivement portées candidates pour abriter ledit Centre. Récemment, le Secrétaire Général de l'OCAM nous a manifesté son intérêt d'intégrer les activités de ce Centre à son Centre de Perfectionnement des Cadres à Abidjan, et nous estimons que ce serait là une solution efficace pour le fonctionnement de ce Centre. On verra en annexe un document de projet que nous avons conçu à cet effet.

Compte tenu de la limitation des crédits dont dispose le PNUD, nous estimons que ces deux projets devraient être considérés comme prototypes et les amorces de projets plus ambitieux lorsque l'Afrique en aura les moyens. Nous pensons sincèrement que si ces deux projets sont mis au point et fonctionnent correctement, ils pourront servir de points de repère aux différentes communautés régionales africaines. L'UDEAC pour l'Afrique Centrale, la CEPGL et l'Organisation du Bassin de la KAGERA, pourront y puiser leur inspiration, et l'ONUDI leur fournirait, le cas échéant, les moyens en équipement pédagogique et en personnel enseignant qualifié pour asseoir leurs unités respectives. Le rôle des organisations internationales doit se limiter à celui de catalyseur. Par ailleurs le caractère cinétique que nous voudrions donner à ces centres (voir les documents de projet) est de nature à permettre leur utilisation, non seulement par les pays africains, mais par tous les pays en développement, grâce à un fonctionnement approprié de la Section de la Coopération Economique entre Pays en Développement, et à une coordination bien comprise des Commissions Economiques des Nations Unies. Signalons à ce sujet qu'en ce qui concerne la création de ces deux Centres ou Instituts mentionnés ci-dessus, nous avons coopéré étroitement avec la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA).

Des projets pilotes ayant la même vocation régionale devraient être envisagés dans les autres domaines :

- Métallurgie
- Pharmacie
- Machinisme agricole
- Energie, etc...
- Transports et communications

Ils devraient être conçus de façon à être reliés aux précédents par des techniques administratives de décentralisation et de déconcentration qui doivent être correctement étudiées de façon à constituer un ensemble cohérent et intégré. Ils doivent, en conséquence, trouver leurs points d'attache dans les services nationaux ou inter-africains, communautaires en d'autres termes. Ils seront, nécessairement, le point de départ et d'aboutissement d'une administration régionale dont le bon fonctionnement conditionne le succès du développement progressif et intégré du continent africain dont rêvent les responsables de l'O.U.A.

CONCLUSION

Le Plan d'action de Lagos tel que nous venons de l'analyser constitue le point de départ d'une vaste et vigoureuse action en faveur du continent africain.

L'industrie n'est qu'un facteur et un secteur de développement. Elle peut, comme l'a indiqué à juste titre le Plan de Lagos, contribuer notamment à :

- la satisfaction des besoins fondamentaux des populations;
- la valorisation de nos ressources naturelles;
- la création d'emploi, etc...

Mais elle doit tenir compte des autres activités économiques et sociales, comme l'agriculture, la science et la technologie, la santé, le commerce, etc...

C'est pourquoi nous devons considérer l'ensemble, la totalité de toutes les activités humaines comme devant contribuer au développement de nos sociétés dont les structures doivent tenir compte de nos spécificités psycho-sociologiques, de notre histoire, de notre nature d'hommes attachés à un continent. Cela implique la nécessaire coopération entre l'ONUDI et les autres Institutions Spécialisées des Nations Unies, comme les autres sources d'assistance au développement.

Nous pensons que, pour mener à bien une telle entreprise, l'ONUDI devrait créer une cellule dont le rôle serait de centraliser toutes les informations relatives au continent africain, et de coordonner en vue d'une harmonisation de nos activités en liaison avec celle des autres organismes de coopération pour le développement.

Cette cellule doit veiller à la rédaction de monographies propres à aider à la compréhension des problèmes de chaque secteur économique ou social, et à servir de lignes de force à un plan cohérent de développement basé sur les recommandations de LAGOS. Les différentes divisions et sections de l'ONUDI devront recourir à cette cellule pour faire le point de leurs activités et recueillir la nécessaire documentation à la réalisation d'un projet donné.

Enfin, cette cellule sera l'embryon d'une administration centrale où vont se rencontrer les courants névralgiques du développement progressif de tout un continent décidé à entrer dans le concert des nations développées.

Puissent ces quelques considérations alimenter les discussions auxquelles se consacre le "TASK FORCE" concernant la décade relative au développement du continent africain.

LISTE DES ANNEXES 1/

- Prototype d'une Fonction publique africaine;
- Répertoires des spécialistes africains;
- Proposition de réaménagement du secrétariat de l'ONUDI pour une plus grande efficacité des services;
- Programme de séminaires de gestion;
- Document de projet relatif à l'Institut bilingue de gestion et d'administration publique de la CEDEAO-ECOWAS;
- Document de projet relatif au Centre pilote régional de formation et des recyclages des comptables nationaux et l'assistance à la petite et moyenne entreprise industrielle.

1/ En raison du volume de ces documents, nous les tenons séparés, à la disposition de leurs éventuels utilisateurs.

